(N° 59.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur François Théodore Frédéric Ohlenroth, professeur de langue allemande, à Bruxelles.

(*Voir le N° 254, session 1845-1846 de la Chambre des Représentants.*)

MESSIEURS,

Par requête en date du 18 décembre 1845, le sieur François Théodore Frédéric Ohlenroth, né à Mackeusen-lez-Dassel (Hanovre), demande la naturalisation ordinaire. Depuis 1833, le pétitionnaire habite la Belgique. Il a fait de bonnes études dans les écoles primaires et les académies de son pays. Depuis qu'il est en Belgique, il a donné et donne encore des leçons de langues allemande et anciennes, et d'arithmétique, à la satisfaction de toutes les personnes qui lui ont donné leur confiance desquelles il a joint les plus honorables certificats à sa requête.

Sa conduite est irréprochable ; il jouit d'une position honorable, réunit les conditions voulues par la loi, s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement ; et les autorités consultées estiment qu'il y a lieu de lui accorder la faveur qu'il réclame.

Dans la séance du 15 décembre dernier, la Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, à la majorité de quarante et un suffrages contre onze.

Christyn Comte DE RIBAUCOURT, Rapporteur.